

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 26 MARS 2018

Etaient présents : MM. SINDOU JP., AUDOIN J., BENAC C., GARDOU Mic, GUITARD MF., HEREIL G., JEFFERY S.

Absents : BODIN A., FOUGEROUSSE R., GARDOU Mél. (pouvoir à J. Audoin), MENUET C.

Secrétaire de Séance : Michel GARDOU

1) Adoption du Procès Verbal de la précédente réunion

Le Procès Verbal de la réunion du 23 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

2) Approbation du Compte de Gestion 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Celui-ci, reprenant l'ensemble des opérations réalisées dans l'année, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3) Etude et Vote du Compte administratif de l'Exercice 2017

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2017 présenté dans le détail, le Conseil Municipal, sous la présidence de J. Audoin, approuve celui-ci à l'unanimité (abstention du maire qui se retire pour le vote), et arrête les résultats définitifs suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats Reportés		38 927.43		4 751.98		43 679.41
Opérations de l'Exercice	88 415.77	93 902.05	4 933.64	6 365.75	93 349.41	100 267.80
Totaux	88 415.77	132 829.48	4 933.64	11 117.73	93 349.41	143 947.21
Résultats de Clôture		44 413.71		6 184.09		50 597.80
Restes à Réaliser	/	/	25 000.00	/	25 000.00	/
TOTAUX CUMULES		44 413.71	25 000.00	6 184.09	25 000.00	50 597.80
Résultats définitifs		44 413.71	18 815.91			25 597.80

Nota Restes à Réaliser : Dépenses Investissement engagées, non réglées (Isolation ancienne salle des fêtes pour 10 000 € et Réfection façades extérieures de l'Eglise pour 15 000 €)

4) Affectation des Résultats de l'Exercice 2017

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation, considérant :

- le résultat de fonctionnement reporté 2016 : + 38 927.43 €
- le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 : + 5 486.28 €
- le résultat d'exploitation cumulé : + 44 413.71 €
- le résultat d'investissement cumulé 2017 : + 6 184.09 €
- les programmes d'investissement restant à réaliser en dépenses : 25 000.00 €

décide :

- d'affecter une partie du résultat d'exploitation au financement des restes à réaliser, compte 1068 du budget 2018, soit 18 815.91 €
- d'affecter le solde du résultat d'exploitation à la ligne 002 du budget 2018, soit 25 597.80 €

5) Etude et Vote du Budget de l'Exercice 2018

Le projet de budget 2018 est présenté dans le détail à l'assemblée.

Après avoir statué sur les programmes d'investissement à réaliser, après avoir voté les subventions à verser aux différentes associations, après avoir procédé à quelques ajustements et au vote de la fiscalité, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget de l'exercice 2018, lequel s'équilibre en recettes et en dépenses à :

SECTION de FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS de FONCTIONNEMENT VOTES au TITRE du PRESENT BUDGET	116 260.80	90 663.00
RESTES à REALISER de L'EXERCICE PRECEDENT	/	/
RESULTAT de FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	/	25 597.80
TOTAL de la SECTION de FONCTIONNEMENT	116 260.80	116 260.80

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS d'INVESTISSEMENT VOTES au TITRE du PRESENT BUDGET	13 528.00	32 343.91
RESTES à REALISER de L'EXERCICE PRECEDENT	25 000.00	/
SOLDE D'EXECUTION de LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	/	6 184.09
TOTAL de la SECTION d'INVESTISSEMENT	38 528.00	38 528.00

TOTAL

TOTAL du BUDGET	154 788.80	154 588.80
------------------------	-------------------	-------------------

6) Vote de la Fiscalité 2018

Après avoir pris connaissance de l'état de notification des bases d'imposition servant au calcul des 4 taxes directes locales,

Considérant les recettes attendues pour l'année 2018 et l'excédent antérieur reporté,

Considérant le montant du produit fiscal notifié à taux constants (+ 0.68 %), le montant des allocations compensatrices versées par l'état (- 0.90 %), le prélèvement au titre du FNGIR (7 120 €),

Considérant qu'une augmentation des taux d'imposition de l'ordre de 10 % pour suivre l'évolution du coût des charges de plus en plus importantes, et compenser en partie la baisse des ressources, n'impactera que faiblement les contribuables,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter les taux de référence des 4 taxes de 10 % (représentant un produit de + 2 724 €) et de voter la fiscalité suivante :

	<u>Bases d'Imposition</u>	<u>Taux</u>	<u>Produit</u>
- Taxe d'Habitation	249 500	7.05 %	17 590 €
- Foncier Bâti	146 000	5.15 %	7 519 €
- Foncier Non Bâti	7 000	64.08 %	4 486 €
- Taxe Prof. CFE	2 600	14.07 %	<u>366 €</u>
		TOTAL	29 961 €

7) Questions diverses

► Coffret électrique des cloches de l'Eglise de Sénailiac : l'entreprise qui effectue la maintenance de l'installation des sonneries électriques des cloches a signalé que le coffret électrique situé au clocher n'était plus aux normes. Un devis a été établi s'élevant à 2 069 € TTC. Le Conseil Municipal décide de vérifier cette installation au préalable afin de juger de la nécessité réelle de ces travaux de mise aux normes, sachant que ce coffret est relié au coffret électrique de la sacristie.

Par contre, il apparaît plus important de procéder à l'acquisition d'une échelle pour l'accès au clocher, l'échelle en bois existante étant dangereuse.

► Opération PNRCQ – Trame verte et bleue : J. Audoin précise que la commune a fait acte de candidature pour devenir « *commune pilote pour la préservation de la trame verte et bleue* ». Cette opération lancée par le Parc régional (pour l'accompagnement de 2 nouvelles communes en 2018) a pour objet d'identifier et de mettre en œuvre, sur la base d'un diagnostic, un plan d'action qui associe les habitants et les acteurs locaux.

Notre commune n'a pas été retenue. Les communes de Couzou et Mayrinhac-Lentour ont été sélectionnées.

► Maison du Bourg : Au vu de certaines demandes (contrats de travail temporaires, missions, au Parc ou à la Communauté de Communes), le Conseil Municipal donne un avis favorable à la location ponctuelle (1 à 4 mois) de la maison du bourg avec un loyer à négocier.

► Commission de Sécurité : Compte rendu est donné de la visite de la Commission de Sécurité du 09 février à la salle polyvalente avec les prescriptions à réaliser (remplacement de la pile de commande de l'alarme incendie située en haut de l'escalier, de certains éclairages de sécurité défectueux, remplacement tuyau gaz extérieur).

► Ecoles de la Vallée du Célé : Le SIVU des Ecoles de la Vallée du Célé a décidé de faire participer les communes aux frais d'animation du temps périscolaire pour 200 € par an et par élève (3 élèves de la commune fréquentent ces écoles).

► Signalisation d'Information Locale (SIL) : Notre commune est concernée cette année par l'opération de mise en place de dispositifs de SIL, lancée par la Communauté de Communes en partenariat avec le Parc régional. L'objectif est de signaler les hébergeurs, producteurs locaux, artisans, services, équipements publics qui en ont besoin, dans le respect de la législation en vigueur, avec des panneaux conformes à la charte du PNR et en limitant le nombre de panneaux. Un recensement des besoins doit être réalisé pour le 23 avril prochain.

Coût : les professionnels auront à leur charge le coût de la lame (100 €) ; la fourniture du mât et le coût de la pose seront à la charge de la commune et de la CCCLM à hauteur de 50 % chacune.

► Anciens livres scolaires : Afin de libérer de la place dans le local des archives de la mairie, il est convenu (après avis du Service départemental des archives et de l'académie) de se débarrasser des anciens livres scolaires (5 cartons). Une sélection de livres sera toutefois conservée en mémoire de l'école ; les autres seront proposés aux habitants de la commune avant évacuation

► Commune Nouvelle : JP. Sindou fait état de la réunion qui a eu lieu à Blars le 19 mars dernier en présence d'Aurélien Pradié et des élus des communes de Blars, Orniac et Sénailiac

pour relancer un éventuel projet de création d'une commune nouvelle. Une réflexion est engagée qui doit donner suite à de nouvelles rencontres.
